

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

on s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

SAUMUR, 13 JUILLET

Le Mont-de-Piété

Ceux qui ne connaissent cet établissement que par une visite passagère et fortuite « à ma tante », ne peuvent se faire qu'une idée imparfaite de cet établissement dont les fondements furent jetés par Théophraste Renaudot et qui, après de fréquentes améliorations, va être l'objet d'un nouveau remaniement.

Une promenade à travers ces vastes bâtiments peut seule donner une appréciation exacte de cette colossale institution et des services qu'elle peut rendre.

Il serait trop long d'entrer ici dans le détail des rouages et du fonctionnement de cette administration. Jetons seulement un coup d'œil sur une section, celle des gages constamment renouvelés. Certains de ceux-ci déconcertent la curiosité humaine.

Sur une pendule Empire, l'administration a prêté en 1835, c'est-à-dire il y a cinquante-huit ans, la somme de cent cinquante francs. Année par année, son propriétaire ou ses propriétaires, car il est probable que cette pendule n'a pas toujours appartenu à la même personne, sont venus renouveler l'engagement. La pendule est très jolie et aussi neuve que si elle sortait de chez l'horloger. Un vieux couvert d'argent est renouvelé depuis soixante-dix ans; un morceau de dentelles, sur lequel il n'a été prêté que douze francs, est l'objet de renouvellements depuis soixante-quinze ans.

Mais le plus curieux de tous ces souvenirs de famille est assurément un vieux parapluie de la même époque qu'affectionnaient les dames de la Halle sous le Directoire; il est en grosse toile verte et d'une taille énorme. Il y a soixante-trois ans que son propriétaire renouvela ce pépin, qui vaut bien trois francs.

Terminons par une anecdote touchante.

Pendant quarante-deux années consécutives, les employés d'un même bureau virent se présenter régulièrement une petite veuve à l'aspect minable, mais très propre, qui venait renouveler l'engagement d'une alliance en or, sur laquelle il avait été avancé une dizaine de francs. La petite dame vieillit, ses cheveux blanchirent et les employés, une année, ne virent plus reparaitre la petite vieille.

Était-elle morte ou n'avait-elle pu, cette fois, réaliser la modique somme qui devait lui conserver le gage sacré? On ne l'a jamais su; l'alliance est allée se joindre à la danse du veau d'or avant peut-être que la main de celui qui voit tout ait réunis ceux que la mort n'avait pu séparer dans le souvenir.

Et la petite vieille avait bien payé, en renouvellements, deux fois la valeur du gage qui lui fut cher, sans avoir pu réunir une seule fois la somme nécessaire à son dégage-ment.

JEAN DASSY.

INFORMATIONS

LA DEMANDE D'AMNISTIE

M. Maurice Faure a fait, hier, des démarches auprès du gouvernement afin d'appuyer les conclusions prises par la commission, rela-

tivement à la demande d'amnistie formulée par l'Association des étudiants de Paris.

Le président du Conseil lui a déclaré que le ministre de la justice était disposé à accorder des grâces aux condamnés étudiants ou ouvriers, poursuivis à l'occasion des derniers troubles.

Le ministre de l'instruction publique a témoigné les mêmes dispositions, et il a dit à M. Maurice Faure qu'il était d'accord avec M. Gréard, vice-recteur, en vue d'épargner aux étudiants compromis des mesures universitaires de nature à nuire à leur avenir.

MUTATIONS ADMINISTRATIVES

Un certain nombre de députés et sénateurs ont déclaré hier matin au président du Conseil qu'il était d'une tactique déplorable, à la veille des élections, de procéder à de brusques changements de préfets et sous-préfets, et qu'on faisait le jeu de l'opposition en envoyant ainsi dans les départements des administrateurs qui n'avaient le temps ni d'étudier le pays ni de s'y faire connaître.

UNE STATISTIQUE

Il résulte d'un relevé fait par la préfecture de police, que durant les troubles de ces jours derniers, 185 agents ont été contusionnés ou blessés et n'ont pas encore repris le service.

D'autre part, il ne reste dans les hôpitaux, à l'heure présente, que six personnes blessées durant les troubles.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Le chiffre de l'excédent des retraits des caisses d'épargne a été de 206 millions du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet.

LA CLASSE DE 1890

M. Beauquier, député du Doubs, va déposer une proposition tendant à renvoyer en congé pendant six mois, du 1^{er} octobre 1893 au 31 mars 1894, la moitié des hommes de la classe 1890, c'est-à-dire des hommes ayant déjà accompli deux années de service.

En outre, M. Beauquier demande que les deux classes de réservistes convoqués en 1893 ne soient appelées que pour 21 jours au lieu de 28.

LA MONNAIE DE NICKEL

M. Alfred Letellier et un grand nombre de ses collègues viennent de déposer une proposition de loi ayant pour objet d'autoriser la fabrication des monnaies de nickel de 20, 10 et 05 centimes.

LE PRÉFET DE VERSAILLES

M. Gentil, directeur de l'administration départementale et communale, est nommé préfet de Seine-et-Oise, en remplacement de M. Lépine, appelé à la préfecture de police.

QUE FERA-T-ON DE M. LOZÉ?

Les uns, singulièrement inspirés, l'envoient à Vienne, d'autres parlent d'Athènes, certains continuent à tenir pour Munich.

L'embarras du gouvernement est assez concevable et, en attendant qu'il lui trouve une sinécure dorée, l'ex-préfet de police va se reposer, en famille, de sa retentissante campagne. Sous peu de jours, effectivement, M. Lozé se rendra au Cateau.

LE PRÉFET DE POLICE

M. Lépine, préfet de police, a pris hier possession de ses nouvelles fonctions.

M. Lépine est allé rendre hier matin visite à M. le Président de la République, à Marly.

M. Lépine n'apportera pour le moment aucun changement à la composition du cabinet du préfet de police.

LE 14 JUILLET

A l'exemple du Conseil municipal de Paris, la municipalité de Saint-Denis ne veut plus fêter le 14 juillet, et elle vient de faire apposer une affiche déclarant « qu'en raison des événements malheureux qui viennent de se produire à Paris, et contrairement à ce qui avait été annoncé, aucune réception officielle ni réjouissances publiques ne seront organisées par la municipalité, et ce en signe de deuil et de protestation. »

L'Hôtel de Ville sera fermé le jour de la Fête nationale.

QUELQUES EFFETS DES TROUBLES

Les élèves de l'École Saint-Cyr, rentrés de Châlons, ont été consignés samedi et dimanche, afin d'éviter qu'ils ne se trouvent mêlés à quelque bagarre tardive.

Ils n'ont pas dû être contents, nos Saint-Cyriens.

Aux obsèques de M. Marcou, tous les hommes politiques ont suivi en voiture. Aucun d'eux n'a suivi le corbillard à pied. La peur sans doute de manifestations hostiles.

LE TRAITÉ FRANCO-RUSSE

Dans le monde diplomatique, on commente beaucoup la grande importance qu'aura, pour les deux pays, le traité de commerce franco-russe qui vient d'être promulgué et qui, dans dix jours, va donner aux relations commerciales de la France et de la Russie un nouvel essor en les affranchissant du tribut imposé jusque-là par l'Allemagne: la France et la Russie vont pouvoir commencer avec des tarifs spéciaux par Dunkerque et la mer du Nord.

C'est là un événement considérable dans l'histoire de nos relations extérieures.

VARIATIONS

Samedi, du haut des tribunes, nous apercevions un député, raconte le chroniqueur de la *Petite République*, qui se faisait remarquer par le zèle bruyant avec lequel il approuvait les incongruités ministérielles. Aussitôt, par simple curiosité, nous nous sommes enquis de son nom.

— Eh quoi! vous ne le connaissez pas? nous dit-on.

— Mais non.

— C'est M. Gaillard, député de Vaucluse.

— M. Gaillard!... mais c'est un radical farouche et intraitable, qui...

— Oui, mais il va être nommé demain juge au tribunal international d'Alexandrie, aux appointements de 30,000 fr. par an. Le décret est à la signature...

— Oh! alors, nous n'insistons pas.

Et nunc erudimini, comme dirait M. Dupuy!

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 juillet 1893.
Les jours se suivent et se ressemblent.
Pas l'ombre d'une affaire. Ni les mauvaises

nouvelles de New-York, ni les avis plus défavorables encore de Londres ne peuvent tirer le marché de sa torpeur. Le 3 0/0 passe de 97.67 à 97.57. Le 4 1/2 reste à 106.62.

L'Italien a ouvert en baisse à 88.70; ses soutiens ordinaires sont parvenus à le faire remonter à 88.92, mais pour un court instant. L'aggravation du change qui est à 106.35 l'ont fait descendre à 88.70.

L'Extérieure a passé par les mêmes péripéties et finalement son cours s'abaisse à 62 5/32. C'est surtout la situation monétaire qui pèse sur le marché de cette valeur. Le Trésor espagnol doit faire face en ce moment à de nombreux paiements à l'étranger.

Les Sociétés de Crédit n'ont qu'un faible courant d'échange.

La Banque de France fait 3.885 en réaction sensible.

On traite le Crédit Foncier de 951 à 953. Les capitaux de placement s'emploient abondamment sur les obligations foncières et communales.

Le Comptoir National d'Escompte est très bien tenu à 485. Par suite de la prépondérance que ses agences ont acquise en Australie, la grande exportation des laines pour les départements du Nord, de la Marne et du Tarn vont se concentrer entre ses mains.

Le Crédit Lyonnais montre de bonnes tendances à 766.

La Société Générale est tenue à 469.

L'extension de la concession de la société des Soufres Romains peut être regardée comme un fait accompli, ensuite les ventes de soufre sont assurées avec une belle marge de bénéfices; cette double circonstance ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur les cours des Parts.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 420.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 13 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 19°
Ce matin, à 8 h.		+ 17°
Midi,	747 ^{m/m}	+ 22°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 13°

CHAMBRE DE COMMERCE

Dans la séance qu'elle a tenue, mardi, la Chambre de commerce d'Angers a adopté définitivement le projet de circuit téléphonique Paris-Angers par Tours, solution qui avait été proposée il y a quelques mois à son président par M. le directeur des postes et télégraphes. En même temps, elle a décidé de demander aux industriels et commerçants du département, intéressés à l'exécution de ce projet, de se grouper pour former le capital de 45,000 francs qui doit être versé à l'Etat à titre d'avances. En outre, elle a inscrit à son budget la somme nécessaire pour servir à ce capital l'intérêt à 4 0/0 l'an, jusqu'à entier remboursement.

Aussitôt que son budget aura reçu l'approbation préfectorale, la formation de ce groupe en syndicat de souscripteurs sera provoquée par les membres de la Chambre.

Le projet de la Chambre présente des avan-

lages incontestables sur tous ceux qui avaient été présentés jusqu'à aujourd'hui. D'abord, il permet l'installation d'une cabine à Saumur, qui se trouvera, de ce fait, relié à Paris en même temps qu'à Angers. En second lieu, il permet à la Chambre, grâce au peu d'importance du capital à verser à l'Etat, de s'adresser directement aux intéressés et de faire, elle-même, l'opération sans être obligé d'attendre la bonne ou la mauvaise volonté du Conseil municipal et de son administration qui, jusqu'à présent, n'ont pas voulu comprendre la nécessité et l'urgence de ces travaux. (*Patriote*)

Nominations dans la magistrature

Nous avons annoncé hier la nomination de M. Maxwell, procureur de la République à Saumur, au siège de substitut du procureur général à Limoges, et celle de M. Pacton, procureur de la République à Mamers, appelé à Saumur en remplacement de M. Maxwell.

Voici les autres nominations concernant notre région :

M. Baligand, procureur de la République à Baugé, est nommé procureur à Mamers.

M. Berlet, procureur de la République à Mauriac, est nommé procureur à Baugé.

M. Cazenave, juge de paix à Thouarcé, est nommé juge de paix à Fouyastruc (Hautes-Pyrénées).

M. Quantin, juge de paix à Argentré, est nommé juge de paix à Thouarcé.

M. Duranceau, conseiller municipal à Saint-Mathurin, est nommé suppléant de juge de paix aux Ponts-de-Cé.

Légion d'honneur

M. le docteur Bury, de Pocé, commune de Distré, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos compatriotes

M. Léonce Labiche, sous-préfet de Saint-Claude, est nommé sous-préfet de Cognac.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du JEUDI 13 juillet 1893, à 8 heures 1/2 du soir

Programme

1. *Rosario*, allegro..... GOVAERT.
2. *Sérénade française*..... LARDEUR.
3. *Les Courriers*, polka..... LAUNAY.
4. *Ouverture fantastique*..... GOVAERT.
5. *La Marseillaise*.

Le Président, G. DE GRANDMAISON. Le Chef de musique, V. GOUBEULT.

Fête du 14 juillet à Saumur

A 8 heures du matin, salve de 21 coups de canon.

A la même heure, distribution extraordinaire aux indigents.

A 9 heures, place du Chardonnet, revue des troupes par le général Massiel, commandant l'Ecole de cavalerie.

A midi, nouvelle salve de 21 coups de canon.

A 1 h. 1/2, place de l'Hôtel-de-Ville, exercices gymnastiques par la Société l'Union Saumuroise.

A 2 h. 1/2, grandes régates, par la Société Nautique de Saumur, avec le concours des sociétés du Loiret, de Tours, de la Marne et de Bordeaux.

A 5 heures, ascension du ballon *La Ville de Saumur*, monté par l'aéronaute Mallet et MM. X., de Saumur; expériences d'appareils inventés par M. L., de Saumur, pour l'ascension et la descente sans déperdition de gaz ni de lest.

A 8 heures, troisième salve de 21 coups de canon.

A la même heure, représentation théâtrale gratuite (voir ci-dessous la composition du spectacle).

A 8 h. 1/2, grand concert par la *Musique Municipale*, dont nous donnons le programme.

A 9 h. 1/2, feu d'artifice, quai de Limoges.

La représentation de demain

La représentation gratuite du 14 juillet sera donnée par la troupe de M. Simon, avec le concours de M^{me} Marie Kolb et de M. Myrtil Simon.

Elle sera ainsi composée: *Le Parfum*, comédie en 3 actes, de MM. Blum et Toché; *Un crâne sous une tempête*, comédie en 1 acte; *Le fou rive*, monologue, par M^{me} Marie Kolb; *Enragé*, monologue, par M. Myrtil Simon; *Un défaut*, monologue, par M. Marcel.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du VENDREDI 14 juillet 1893, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. *Le Héros*, allegro..... LEROUX.
2. *Une Soirée à Grenade*..... BUOT.
3. *Nuage de Dentelles*, valse..... KLEIN.
4. *Les Huguenots*, fantaisie..... MEYERBEER.
5. Chant national..... ROUGET.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Patronage Saint-Joseph de Nantilly

Dimanche prochain, 16 juillet, soirée récréative donnée par les jeunes gens et enfants à 8 heures.

On peut dès maintenant se procurer des cartes chez le concierge du Patronage, rue de Fontevault.

Mardi 18, soirée pour les souscripteurs.

CONGRÈS OUVRIER

Samedi dernier, 8 courant, a eu lieu le congrès des bureaux des Chambres syndicales ouvrières de Saumur.

Huit syndicats avaient adhéré.

Dans cette réunion, il a été décidé l'établissement d'une Bourse de travail à Saumur afin de centraliser dans un même lieu les offres et demandes d'emploi, et indiquer ainsi la solidarité qui doit exister entre tous les travailleurs.

La Commission administrative de la Bourse du travail de Saumur est formée par les délégués de chaque syndicat qui adhère à cette institution; elle a été chargée par le congrès d'entrer en relations avec les pouvoirs publics afin d'obtenir que la Bourse du travail soit d'institution municipale, comme cela existe partout ailleurs.

La Commission de la Bourse du travail engage tous les travailleurs à se grouper à leur Syndicat respectif afin d'aider par leur appui au succès de l'émancipation sociale des prolétaires.

La Commission de la Bourse du travail.

Chemins de fer d'Orléans

FOIRE UNIVERSELLE DE TOURS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la Foire Universelle de Tours, des trains spéciaux de voyageurs partiront de Tours, dans plusieurs directions, Dimanche soir 16 juillet.

L'un de ces trains partira de Tours P.-O. à 41 heures du soir; arrivée à Saumur à minuit 39.

Ce train s'arrêtera à toutes les stations de son parcours.

Objet perdu

Il a été perdu en ville un chapelet en nacre monté en argent avec deux médailles d'or.

Le rapporter au bureau du journal. Il y aura récompense.

Musique des Ecoles communales

Dimanche prochain, 16 juillet, à 8 heures 1/2 du soir, la Musique des Ecoles communales exécutera, au Square du Théâtre, les morceaux suivants:

1. *Jeanne d'Arc*, pas redoublé..... BONJEAN.
2. *La Reine Berthe*, ouverture..... TILLIARD.
3. *Adieu à Venise*, chœur à 3 voix..... ROSSINI.
4. *Guillaume Tell*, chœur à 3 voix..... ROSSINI.
5. *Marietta*, polka..... TILLIARD.

Mouvement préfectoral

Dans le mouvement préfectoral occasionné par la nomination du préfet de Versailles à la Préfecture de police, nous remarquons les noms suivants:

M. Mastier, préfet de la Vienne, est nommé directeur des affaires départementales.

M. Juillet Saint-Léger est nommé préfet de la Vienne.

M. Cassaigneau est nommé préfet de l'Indre.

Les sous-lieutenants

Les jeunes saint-cyriens qui vont être promus sous-lieutenants seront tous affectés à des escadrons de guerre; les places d'officier de peloton dans les dépôts des régiments de cavalerie seront réservées aux anciens sous-officiers promus à leur sortie de Saumur.

Le syndicat des pharmaciens

Le syndicat des pharmaciens de Maine-et-Loire a tenu son assemblée générale annuelle, le dimanche 9 juillet, dans la salle du Jardin fruitier, à Angers.

A l'issue de la réunion, au cours de laquelle il a été décidé d'appeler surtout l'attention des pouvoirs publics sur les nombreux cas d'exercice illégal de la pharmacie, dangereux pour la dignité professionnelle et surtout pour la santé publique.

Un superbe banquet a été servi, sous la présidence de M. Labesse, président du syndicat, dans les salons Jahan.

Remèdes falsifiés

Il a été donné lecture, dans la séance du syndicat des pharmaciens, des jugements de l'affaire d'un pharmacien de Bordeaux, poursuivi pour falsification d'antipyrine et tromperie sur le poids.

Ce pharmacien, condamné, il y a deux mois, sur l'instigation de la Société de Bordeaux, à un mois de prison, 50 fr. d'amende, 1 franc de dommages-intérêts, et à l'insertion du jugement dans trois journaux de la localité, avait interjeté appel.

La Cour de Bordeaux, statuant en appel, a non seulement maintenu la décision des premiers juges, mais encore porté de un mois à deux mois la peine de prison.

La foire d'Angers

Avant-hier mardi, foire très maigre à Angers, à tous points de vue, aussi bien sous le rapport du nombre et de la qualité des bestiaux mis en vente, que sous celui des acheteurs qui ne semblaient pas en grande affluence. Il y a longtemps que nous avons eu une foire aussi mauvaise.

Le matin, pour les veaux, on offrait des prix dérisoires, à tel point que des sujets de 60 ou 70 kil. arrivaient à peine à 90 ou 25 fr.

Vers six heures, au contraire, une hausse subite s'est produite, et même, à ce moment-là, les veaux se sont assez rapidement enlevés.

Quant aux bœufs, la vente allait meilleur train, bien que toujours dans des conditions plus que modestes.

Sur le marché aux porcs, même physionomie, avec un peu plus d'entrain pourtant; mais les sujets n'étaient pas fort nombreux, et comme ailleurs les acheteurs ne gâtaient point les prix.

LE

SECRET DE DANIEL

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

— Je n'ouvrirai pas le cabinet, dit l'homme, par respect pour vous, mais je ferai ce qu'a fait autrefois un amant de ma nation, qui avait des doutes comme moi, je le ferai murer!

Georges entendit un cri d'effroi et faillit crier lui-même.

— Vous voyez bien, reprit le mari, que vous avez peur, qu'il y a quelqu'un.

L'avocat allait frapper à la porte, se montrer, quand une voix, la voix de la femme, lui parvint par les interstices de la porte.

— Ne bougez pas! ne craignez rien! Je vous sauverai!

Puis il n'entendit plus rien.

Le mari semblait sorti ainsi que la comtesse.

Georges avait des frissons par tout le corps. Une sueur froide l'inondait.

Dans quel guépier était-il venu se fourrer là?

Il pensa à Alice, à son amour.

Il lui sembla tout à coup que la flamme de cet amour qui éclairait toute sa vie venait de s'éteindre. Il avait peur.

Le silence, qui s'était fait subitement, l'effrayait plus que les cris qui venaient de frapper ses oreilles.

Il alla vers la fenêtre.

A travers les barreaux, il vit les rayons de soleil, qui avaient réussi à percer les nuages et qui tombaient en nappes d'or sur le sommet des arbres qui miroitaient. Des alouettes montaient avec des zigzags d'ailes dans le ciel... il les enviait... il enviait leur insouciance, leur liberté.

Puis il revint à la porte, essaya de l'ouvrir. Elle ne bougea pas... Elle était fermée extérieurement.

Il revint dans la pièce, et s'assit.

Combien de temps allait-il rester là?

Son inquiétude était devenue de l'anxiété.

Une heure se passa, puis deux.

Personne ne venait le délivrer.

Toute la maison semblait morte.

Un silence lourd l'entourait.

Quand il avait aperçu Roustan, le matin, un sinistre pressentiment l'avait pris... Il n'aurait pas dû partir, venir ainsi chez cette femme qu'il ne connaissait pas et dont les allures lui avaient tout d'abord paru étranges... mais le désir de gagner de l'argent, de faire du bruit autour de son nom, de plaider une cause intéressante, l'avait emporté sur toute autre considération. Il était sûr de lui. Son amour était une cuirasse suffisante pour le protéger contre les dangers d'une séduction, car il s'imaginait n'avoir pas autre chose à redouter... Qui aurait pu prévoir ce qui lui arrivait?

Toutefois l'espérance ne l'avait pas abandonné encore.

Il se disait qu'il était impossible que la comtesse l'oubliât là.

Elle avait dû chercher à éloigner son mari et elle viendrait le délivrer dès qu'elle aurait un moment de liberté... Il en serait quitte pour une après-midi de solitude... Ce qui le tourmentait le plus pour le moment c'était la faim... Il était parti à jeun et il sentait son estomac le tirailler terriblement. Il devait être l'heure du déjeuner.

A ce moment, un bruit à la fenêtre attira son attention.

C'était comme le froissement de quelque chose le long du mur...

Il y courut.

Il vit un panier se balancer en rasant les barreaux comme s'il descendait du toit.

Il s'en empara, et, comme il ne pouvait pas le faire entrer par le grillage trop étroit, il prit un à un les objets qu'il contenait. Il y trouva d'abord un billet de la comtesse lui recommandant de manger avec appétit et d'être sans inquiétude... Son mari devait partir le soir même... Sa colère semblait apaisée et il ne songeait plus au cabinet... Il les verrait partir tous les deux en voiture, mais il ne devait pas en concevoir de crainte. Elle allait seulement le conduire à la Fère et elle reviendrait aussitôt.

Avec ce billet le panier contenait tout ce qu'il fallait pour un copieux déjeuner.

Georges de Fresnières installa une table tant bien que mal et mangea.

Puis, pour prendre patience, il se mit à relire les papiers qu'il avait dans sa serviette.

Il avait quelques cigares. Il les fuma coup sur coup, bien qu'il ne fût pas un grand fumeur.

Comme la nuit commençait à tomber il s'installa à la fenêtre et admira le paysage en-

Mort d'un Angevin

On annonce la mort à Châteaugontier de M. Louis de Farcy, né à Angers, le 25 août 1807, et fils de M. Charles-Louis-Annibal de Farcy, lequel fut président de la Cour d'appel d'Angers et député de la Mayenne en 1827, et de dame Pauline de Bonchamps, son épouse, M. Louis de Farcy était donc âgé de près de 86 ans.

Mahoeuvres militaires

Mardi, 88 sous-officiers de la garde des voies et communications étaient réunis à la gare de Tours à 6 heures du matin, pour y pratiquer quelques exercices, tels qu'ils auraient lieu en temps de guerre.

Trois postes avaient été établis à Beaujardin, à l'extrémité de l'avenue de Grammont et à Penaré, sur la ligne de Bordeaux.

Le général de Boyat a visité ses différents postes, à l'improviste.

Le capitaine d'état-major a inspecté ensuite en détail et a rectifié quelques consignes mal comprises.

Le détachement était commandé par le commandant Ellior et l'adjudant Hoc.

Un poste a été établi également sur la place Choiseul où se trouve un poste télégraphique.

Ces exercices, qui ont pour objectif la défense des points stratégiques des ponts, des lignes télégraphiques, des voies ferrées, ont parfaitement réussi.

Un certain nombre d'employés du chemin de fer avaient été incorporés et munis de pétales et de drapeaux servant aux signaux dans le cas où la voie serait coupée pour éviter les déraillements.

Une conférence préliminaire avait été faite aux sous-officiers, lundi dernier, par le capitaine d'état-major.

L'évadé de la prison de Thouars

Le déteu qui s'est évadé de la maison d'arrêt de Thouars se nomme Paris.

Toute la nuit il a tourné autour de la ville sans pouvoir se diriger, et n'a pas tardé à se résigner au retour au bercail.

Dans son indécision, il avait pris la route de Missé et, rencontrant une femme qui gardait son troupeau, il lui demanda la route de Poitiers; la vieille savait déjà par la gendarmerie qu'une évasion avait eu lieu, et, sous l'empire de la peur, elle indiqua la route de Thouars.

Mardi matin, à huit heures, un homme d'équipe de la gare, du nom de Chaisé, mettait la main au collet de Paris, et, quelques instants après, l'évadé était réintégré à la prison.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 11 juillet. — Ernest-Eugène Goulu, à l'Hospice.

vironnant. Il était rassuré maintenant et n'avait plus d'appréhension... La nuit venue, il serait délivré et pourrait reprendre le chemin de Paris. Sur la cime des arbres, ondulant sous le vent comme des vagues vertes, le brouillard tombait déjà... Au pied de la forêt, la nuit s'était faite brusquement... Depuis qu'il regardait dehors, Georges n'avait pas vu un être vivant, ni homme, ni troupeau... Bien que les terres fussent cultivées autour du château, on n'y apercevait personne... Le site était désert, abandonné... Pas de maison, ni de chaumière aux environs... Cette grande solitude était due sans doute au voisinage farouche de la forêt, qui éloignait les habitants. On eût dit que le château était resté seul dans ce pays perdu, après avoir vu tout crouler et sombrer autour de lui... Sous l'ombre des bois, le calme paraissait profond, solennel... Les cris d'oiseaux même avaient cessé... Avec la brume les environs semblaient se noyer dans une mélancolie sombre. Il faisait presque nuit... Le soleil était couché quand le portail, avec un grincement sinistre, tourna sur ses gonds... Une voiture en-

MARIAGES
Le 12 juillet. — Maurice Guillemet, plâtrier, a épousé Angèle Meunier, lingère, tous deux à Saumur.

DÉCÈS
Le 12 juillet. — Ernest-Eugène Goulu, 1 jour, à l'Hôpital.

AVIS
L'administration de l'ECHO SAUMUROIS a l'honneur d'informer ses lecteurs que pendant la saison des bains de mer elle recerra des abonnements d'un mois au prix de 1 fr. 75. Il en sera de même pendant la période électorale. Adresser les demandes d'abonnement à M. P. GODET, administrateur, 4, rue du Marché-Noir, à Saumur.

FAITS DIVERS
LES TIMBRES-POSTE
Une des plus importantes collections de timbres-poste connues, celle de M. E. L..., de Bordeaux, contenant quatre des fameux *Post Office* de l'île Maurice, vient d'être achetée par M. Piet-Lataudrie, grand amateur de Niort, pour la somme de 60,000 fr.

LE CHAPEAU DE HAUTE FORME EN ANGLETERRE
La *Westminster Gazette* signale gravement que deux des grandes maisons de la Cité ont fait savoir à leurs employés que, en raison des chaleurs excessives qu'il fait en ce moment, ils pourront se dispenser de venir à leur bureau en chapeau de haute forme.

UN ABORDAGE
C'était un matelot breton, de 28 à 30 ans, que ce Robert Lange, captif depuis cinq années sur un des pontons anglais de Portsmouth, un colonel anglais, possesseur d'un nègre colossal rompu à tous les exercices de la boxe, avait imaginé, pour s'amuser, de le présenter sur les pontons en offrant vingt guinées à tout prisonnier qui consentirait à boxer contre lui; la misère et la faim en avaient déjà décidé trois à céder à l'appât de la récompense: le nègre les avait tués tous les trois.

Huit jours auparavant il était venu à bord du ponton où se trouvait Robert, et celui-ci, jadis lutteur célèbre dans les parons de son pays, mais ne connaissant rien à la boxe, avait fini cependant, sur les instances de ses camarades bretons, par consentir à lutter; en le voyant si maigre et si affaibli, si peu proportionné à son gigantesque et à l'ivresse, le colonel, craignant que la lutte ne finit du premier coup, l'avait remise à huit jours en laissant deux guinées d'avance à Robert pour qu'il pût se restaurer et se mettre en état de se faire assommer convenablement devant la société choisie qu'il se proposait d'amener; ce fut seulement le matin même du jour fixé que le commandant du ponton, mû par la même préoccupation que le colonel,

lui fit enfin servir un déjeuner copieux, le premier qu'il eût mangé depuis cinq ans.

Ce jour arrivé, les jolies ladies de Portsmouth vinrent en foule s'asseoir sur les gradins disposer à bord pour leur permettre d'assister avec toutes leurs aises à la mort d'un Français; les paris étaient engagés sur le nombre de coups de poings qui supporterait avant de succomber. Quand le nègre parut et eut dépouillé son torse puissant, un murmure d'admiration courut sur les gradins, et un frisson d'angoisse parmi les Français; c'était un vrai phénomène, avec des bras plus gros que des cuisses et une poitrine supérieur en largeur à l'espace qu'eussent occupé deux hommes placés de front l'un contre l'autre; qu'allait devenir devant ces poings formidables Robert avec ses épaules voûtées par l'épuisement et ses mains osseuses, mais plutôt petites que grandes? Seuls les Bretons ne désespéraient pas, sachant que sur dix noisettes il en cassait généralement huit entre ses doigts.

Quand il arriva, les mains dans les poches et le bonnet de coton sur la tête, son apparition fut accueillie par un éclat de rire prolongé des Anglais, et les moqueries redoublèrent quand on le vit se mettre en garde de façon à prouver que l'art de la boxe lui était absolument étranger. Son visage pâle et blafard s'était teint d'une légère rougeur, la colère commençait à le gagner. Il ne restait qu'une dernière formalité à accomplir avant de commencer le combat, et sur l'ordre du colonel, le nègre s'avança, superbe et dédaigneux, pour donner d'abord la main à Robert en signe d'amitié: « Serrez cette main avec respect, lui dit-il, insolemment, elle a déjà assommé et tué plusieurs Français. » L'interprète chargé de transmettre cette phrase à Robert (et à qui nous empruntons ces détails) traduisit *plusieurs Bretons*.

A ces simples mots, Robert se transforme subitement: son regard se fixe ardent sur son adversaire, un éclair brille dans ses yeux, ses sourcils se contractent, ses dents se serrent, ses narines se gonflent, une indescriptible expression de fureur et de férocité enflamme son visage, et il saisit la main que le nègre lui tendait. Ils restent un instant les yeux dans les yeux, pas un des muscles de Robert ne paraît remuer, mais peu à peu le visage du nègre semble s'altérer, il se mord les lèvres avec rage et enfin un terrible cri de douleur retentit; Robert n'a pas bougé; pendant que le nègre se tord en hurlant devant lui. « Misérable! lui crie-t-il enfin, cette main qui a assassiné plusieurs Bretons ne fera bientôt plus peur à un enfant! » En vain le nègre demande grâce et s'avoue vaincu; l'étau de fer ne s'ouvre que quand il est enfin tombé à genoux, hurlant et suppliant; sa main pend désormais inerte et sanglante à son bras: Robert l'avait littéralement écrasé.

il se jeta sur son lit avec des larmes d'angoisse dans les yeux, mordant de rage son oreiller et ses draps.

Qu'allait devenir Alice et la reverrait-il jamais?... (A suivre.)

Marché de Saumur du Samedi 1^{er} Juillet

Froment-commerce, l'hectolitre	15 50	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 40
id. halle (moyenne)	15 15	Veau	1 40
Méteil	12 55	Mouton	2 —
Seigle	10 —	Porc	1 60
Orge	—	Poulets la couple	3 30
Avoine	9 50	Dindonneaux	6 —
Sarrasin	10 50	Canards	3 50
Haricots blancs	25 —	Oies	6 —
Haricots rouges	24 —	Beurre le kilog.	2 60
Fèves	—	Œufs la douzaine	85
Noix	10 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	170 —
Châtaignes	—	Luzerne	150 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	70 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	5 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	48 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 ^e 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. 0 ^e 28	—	Charbon de terre	4 —

Dernières Nouvelles

LE CZARÉVITCH EN ALLEMAGNE
Le Czarévitch, arrivé à Berlin hier à 8 h. 35, en est reparti à 11 h. 25 pour Saint-Petersbourg, après avoir dîné au nouveau palais en compagnie des souverains allemands. Le Czarévitch n'aura pas mois à Berlin.

ENCORE UNE COLLISION
Queenstown, 12 juillet. — Une collision s'est produite ce matin, à 2 heures, entre la canonnière anglaise *Albacore* et un bateau de charbons.

La canonnière a subi une forte avarie. Plusieurs plaques de blindage ont été soulevées. Un canon-revolver a été perdu; mais ces dégâts ne s'élèvent qu'à 6,000 fr. environ.

AGITATION EN ESPAGNE
Valence, 12 juillet. — Les autorités ont défendu les manifestations sur sur la voie publique.

Les négociants ont alors tenu un meeting à la Bourse, dans lequel ils ont protesté contre le relèvement des impôts.

Les boutiques sont restées fermées toute la journée.

LA CRISE DE L'ARGENT
Bombay, 12 juillet. — Le gouvernement a décidé d'accepter l'argent que lui présentent les banques d'échange.

L'hôtel des monnaies donnera des roupies en échange comme par le passé, au taux du change télégraphié ce jour même; mais les banques paieront les frais d'assurance et de transport.

Samedi 15 Juillet 1893

OUVERTURE
DES
SALONS de COIFFURE de la Maison **RENÉ**
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Pour inaugurer les nouveaux Salons et leur installation — dont le confortable ne laisse rien à désirer — la MAISON RENÉ offrira un choix de petits objets de bon goût à toute personne qui voudra bien l'honorer de sa visite.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

ÉPICERIE NOUVELLE
E. CHAUVEAU
Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême
Boîtes riches de luxe en parchemin
Coffrets blancs... depuis 1 fr. 40
— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	97 50	Banque de France	3900	Orléans	1865	Compagnie parisienne du Gaz	520
3 0/0 amortissable	97 55	Banque d'Escompte	137 50	Ouest	1610	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	368
4 1/2 1883	106 47	Comptoir national d'Escompte	482	Compagnie parisienne du Gaz	1380	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	26
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	955	Transatlantique	500	obligations à lots	20
Oblig. 1855-60 3 0/0	566	Crédit Industriel et Commercial	582 50	Canal de Panama	16 75	Suez 5 0/0 remboursable à 500	100
— 1865 4 0/0	514 50	Crédit Lyonnais	766	Suez	2050	FONDS ÉTRANGERS	619
— 1869 3 0/0	429 50	Crédit Mobilier	112	Autrichien 4 0/0 or	97 45	— 3 ^e	—
— 1871 3 0/0	415	Dépôts et Comptes courants	—	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	100 80	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	538 50	Société Générale	—	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	459	— 1889 4 0/0	—
— 1876 4 0/0	539	Est	960	Nord 3 0/0 r. à 500	470 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	98 50
— 1886 3 0/0	417 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1509	Orléans 3 0/0 r. à 500	458	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
		Midi	1319	Portugais 3 1/2 1884	73	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—

Etude de M^e G. BARON, avoué licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M^e LOUIS ALBERT.

VENTE

Aux enchères publiques sur saisie immobilière d'UNE

Maison d'Habitation

ET DÉPENDANCES D'une Carrière à Tuf de deux Magasins à Tuf et divers morceaux de Terre et Vigne.

Situés commune du Puy-Notre-Dame, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 12 Août 1893, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Commune du Puy-Notre-Dame

PREMIER LOT
1. Une maison d'habitation, sise au Puy-Notre-Dame, quartier de la Gloriette, nouvellement construite, comprenant trois chambres basses, trois chambres hautes, grenier sur le tout, joignant au nord la route, au midi Biard et divers, au couchant Carré.

2. Une carrière à tuf, sise à la Gloriette, ayant une ouverture sur la grande route du Puy à Thouars, joignant d'un côté ladite route, d'autre côté divers propriétaires ;

3. Deux magasins, servant à l'exploitation et au dépôt des pierres sortant de ladite carrière, l'un situé à gauche en entrant dans la carrière, contenant environ un are, et l'autre en face de l'ouverture de la carrière contenant, environ douze ares, joignant d'un côté la route, d'autre côté la maison ci-dessus désignée.

Mise à prix 1,000 fr.

DEUXIÈME LOT

Un morceau de vigne rouge, sis au Palna, commune du Puy-Notre-Dame, contenant treize ares vingt centiares environ, joignant au nord Pioger, au levant Fenneveau, au midi Anger et au couchant Rabier.

Mise à prix 50 fr.

TROISIÈME LOT

Un morceau de terre, sis à l'Étang ou Pré-Châteigner, même commune, contenant environ quatre ares seize centiares, joignant au levant et au couchant M. Châteigner, au nord M. Tessier, et au midi M. Jean Got.

Mise à prix 20 fr.

QUATRIÈME LOT

Un morceau de vigne, sis aux Petits-Champs-Bourreau, même commune, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant au couchant la route de Thouars, au levant M. Albert, au couchant M. Chouveau.

Mise à prix 25 fr.

CINQUIÈME LOT

Un morceau de vigne, sis au même lieu, même commune, contenant environ quatre ares, joignant au levant M. Albert, au nord M. Vézinaud.

Mise à prix 20 fr.

Total des mises à prix : 1,115 fr.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Jean Langlois, propriétaire, demeurant à Laleu, commune de Cizay-la-Madeleine, ayant pour avoué constitué M^e G. BARON, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Dupetit-Thouars, numéro 13 ; sur : M. Désiré Gasnereau, maître carrier, demeurant à la Gloriette, commune du Puy-Notre-Dame, suivant procès-verbal de M^e Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du huit mai mil huit cent quatre-vingt-treize, visé et enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé à M. Désiré Gasnereau, sus-nommé, partie saisie, suivant exploit de M^e Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du dix

mai mil huit cent quatre-vingt-treize, aussi visé et enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 49, numéros 42 et 43.

Lecture a été faite à l'audience du Tribunal civil de Saumur, en date du huit juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, du cahier des charges déposé au greffe, en présence ou eux dûment sommé des créanciers inscrits et partie saisie, et par jugement en date dudit jour le tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience du douze août mil huit cent quatre-vingt-treize.

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e BARON, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit au greffe du Tribunal civil de Saumur, où le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par moi avoué licencié sousigné.

Saumur, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ? Avez-vous des pellicules ? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ? **SI OUI** Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux mélangés. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs, Parfumeurs en Flacons et demi-flacons. **ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS** Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, de M^e BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

ON DEMANDE UN VOYAGEUR

de 30 à 40 ans, ayant bonne tenue, sans connaissances spéciales. — On paierait les frais de voyage.

S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT

AU DEUXIÈME ÉTAGE

56, Quai de Limoges, SAUMUR à Louer Présentement

S'adresser à M. RICHARD, avocat, ou à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur.

À CÉDER

DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

Situé à Saumur, rue d'Orléans.

Belle clientèle.

S'adresser, pour traiter, à M. PÉREZ-BRIFFAULT, négociant en épicerie, rue d'Orléans, 93.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

En totalité ou en deux parties

Pour Noël 1893.

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1.

S'adresser à M. PASQUET, rue des Boires, à Saumur.

Épicerie, Beurre et Œufs

Vins rouge et blanc à emporter

VINAIGRE DE VIN

CHARBONS ET COKE

V. BORIE

Messageur-Épicier

Rue de la Visitation, 90, Saumur

AVIS

M. BORIE informe le public qu'il vient de créer un service de MESSAGERIES : tous les lundis entre Saumur et Doué-la-Fontaine ; tous les mercredis entre Saumur, Longué et Beaufort-en-Vallée ; tous les vendredis et jours de foire entre Saumur, Montreuil-Bellay et Thouars. Pour toutes ces destinations, remettre les commissions à Saumur, rue de la Visitation, 90.

À CÉDER

Magasin de Mercerie et Bonneterie A Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 4 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

GR^{de} ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.

Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 4 fr. 80. — St-Lucie, 2 fr.

— Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 4 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraîchissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40. Tout est coté verre compris.

Plus de Viandes gâtées ou tournées

Plus de perte de Viandes et de Poissons

PAR LA CHALEUR ET LES TEMPS ORAGEUX

Par l'emploi du Conservateur l'OLABAR

Qui ne modifie ni le goût, ni la couleur de la Viande fraîche et lui conserve toutes ses qualités pour la vente et la consommation, sans que le produit conservateur laisse de traces.

PRIX

Bouteilles de 1 litre (verre compris) 2

..... 3 50

On est prié de se renseigner sur l'efficacité de ce produit en s'adressant à MM. les bouchers du département.

Ce produit est employé par tous les Restaurateurs, Pensionnaires et ceux qui s'approvisionnent, à la ville et à la campagne, pour plusieurs jours.

Le mode d'emploi accompagne chaque bouteille.

Dépôt pour le département de Maine-et-Loire :

A. FOUCHÉ

37, rue Thiers, 37, ANGERS

Imprimerie Paul GODET, Saumur

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| FACTURES TOUTS FORMATS | LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL |
| CARTES D'ADRESSES | FAIRE-PART NAISSANCE |
| ETIQUETTES PARCHEMIN et ENVOIS | CARTES DE VISITE |
| TÊTES DE LETTRES | AFFICHES — PROSPECTUS |
| CIRCULAIRES — ENVELOPPES | PROGRAMMES et FÊTES & SOIRÉES |
| AVIS DE TRAITES — MANDATS | PRIX-COURANTS |
| REÇUS & BONNS à SOUCHE PERFORÉS | MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS |
| REGISTRES | CATALOGUES — BROCHURES |

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.